

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3489

31 décembre 2015

### SOMMAIRE

Aldershot Holdings S.à r.l. ....	167434	Maintenance Industrielle Générale S.à.r.l. ....	167426
ARCANTUS Consult S.à.r.l. ....	167430	Maps WB Platz West ....	167459
Arledan Europe GP S.à r.l. ....	167427	Maragole S.A. ....	167426
Artù S.A. ....	167430	Mc Millan Information Technology S.A. ....	167427
BC Sport S.A. ....	167436	Mebelux ....	167426
Biergerinitiativ «Keen Containerduerf am Duerf» A.s.b.l. ....	167450	Monte Capital Partners S.A., SPF ....	167426
Bravissima (BC) Luxco S.C.A. ....	167437	Norden S.A. ....	167432
Bürodif S.à r.l. ....	167433	Pathway Finance ....	167426
capbarabooks ....	167429	Photo Dichter ....	167427
CS Lux Invest S.A. ....	167472	Planet Strategy Group ....	167427
de Wouters d'Oplinter & Cie ....	167430	Sapinda Invest S.à r.l. ....	167437
DP4 ....	167431	S.M. S.A. ....	167433
EPF Acquisition Co 52 S.à r.l. ....	167441	Tilo S.à r.l. ....	167430
Femex Trading S.A. ....	167472	Tool Service S.A. ....	167469
Immobilière Raschella S.à r.l. ....	167470	Trexim S.à.r.l. ....	167431
Immo-Sûre Sàrl ....	167471	Umbrella Accorn 4 ....	167430
Japan Universal Holdings S.à r.l. ....	167433	Umbrella Acorn 3 ....	167428
Japan Universal Investments S.à.r.l. ....	167433	Valmer S.A. ....	167429
Julius Textile Investment S.à r.l. ....	167431	VDC Invest S.A. ....	167429
KE Invest S.à r.l. ....	167433	Villport Investissements S.A. ....	167453
Keyinvest Renting bg Luxembourg S.A. ....	167432	Volotea GP ....	167431
Kristall Real Estate S.A. ....	167432	WaferGen BioSystems Europe S.à r.l. ....	167428
L'Envol S.à r.l. (unipersonnelle) ....	167432	Wecam ....	167428
Loseti S.A. ....	167427	Weldpart S.A. ....	167428
		WTC Multi Trust S.A. ....	167472

**Maintenance Industrielle Générale S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle lieu dit "Schaedhaff".

R.C.S. Luxembourg B 59.659.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015179226/9.

(150198851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

---

**Monte Capital Partners S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

R.C.S. Luxembourg B 197.416.

Il est porté à la connaissance des tiers que le siège social 31, Op der Heckmill, L-6783 Grevenmacher de la société Monte Capital Partners S.A., SPF, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS Luxembourg B-197.416, a été dénoncé avec effet au 3 novembre 2015.

Cette dénonciation est faite par LMS Services Sàrl, à titre d'agent domiciliataire de la société concernée.

Référence de publication: 2015179219/10.

(150198980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

---

**Mebelux, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 134.512.

Les documents de clôture de l'année 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 novembre 2015.

Référence de publication: 2015179231/10.

(150199241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

---

**Pathway Finance, Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.709.

L'actionnaire unique a décidé en assemblée générale de nommer la personne suivante en tant que gérant de la société, pour une durée indéterminée, à partir de 1<sup>er</sup> novembre 2015:

- Dominik Marc de Daniel, avec adresse à Aryanastrasse 11a, 8704 Herrliberg, Switzerland.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Référence de publication: 2015179266/12.

(150198988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

---

**Maragole S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8385 Koerich, 28, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 136.824.

**EXTRAIT**

Les actionnaires de la société MARAGOLE SA, avec son siège social à L-8385 Koerich, 28, rue de l'Ecole, RCSL B 136 824, ont décidé de déposer leurs actions anonymes auprès de la société J&N, Cabinet d'expertise comptable S.à.r.l., avec siège social à L-8262 Mamer, 5, rue de la Résistance, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro: RSCL B 164 307

MARAGOLE SA

Référence de publication: 2015179228/13.

(150199056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

---

**Arledan Europe GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 158.337.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015179493/9.  
(150200148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2015.

---

**Planet Strategy Group, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8049 Strassen, 4, rue Marie Curie.  
R.C.S. Luxembourg B 165.543.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015179285/10.

(150199011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

---

**Mc Millan Information Technology S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.  
R.C.S. Luxembourg B 56.516.

*Extrait du Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg le 8 mai 2015 à 16.00 heures.*

Le conseil décide à l'unanimité:

- d'élire Monsieur Kris GOORTS en tant que président du conseil d'administration jusqu'à l'assemblée générale de 2020;

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015179213/11.

(150199004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

---

**Photo Dichter, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9240 Diekirch, 13, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 93.299.

Les comptes annuels au 31-12-2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la gérance*

Signature

Référence de publication: 2015179283/11.

(150199102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

---

**Loseti S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 114.629.

Veillez noter que le siège social du commissaire, la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., se situe désormais à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 3 novembre 2015.

Pour avis sincère et conforme

*Pour LOSETI S.A.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015179201/13.

(150199133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

---

**Wecam, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3544 Dudelange, 21, rue Jean Wolter.  
R.C.S. Luxembourg B 142.714.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015179448/10.

(150199472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

---

**Umbrella Acorn 3, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 184.036.

L'actionnaire unique a décidé en assemblée générale de nommer la personne suivante en tant que gérant de la société, pour une durée indéterminée, à partir de 1<sup>er</sup> novembre 2015:

- Dominik Marc de Daniel, avec adresse à Aryanastrasse 11a, 8704 Herrliberg, Switzerland.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Référence de publication: 2015179408/12.

(150198997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

---

**Weldpart S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 98.634.

*Extrait des résolutions prises en date du 17 juin 2015 lors de la réunion du Conseil d'Administration*

- Monsieur Alain Renard, administrateur de Sociétés, demeurant professionnellement à L-8321 Olm, 17 rue de Eisenhower, est nommé Président du Conseil d'Administration, jusqu'à l'échéance de son mandat, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2021.

Luxembourg, le 17 juin 2015.

Certifié sincère et conforme

WELDPART S.A.

*Le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2015179451/15.

(150199356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

---

**WaferGen BioSystems Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 84, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 163.312.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 13 octobre 2015, signées le 21 octobre 2015, que M. Nicolas Bardonnnet a démissionné de ses fonctions de gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 16 octobre 2015.

Il résulte des mêmes résolutions de l'associé unique que M. Rolland Carlson, nommé en qualité de gérant de catégorie A de la Société a été reclassé en gérant de catégorie B de la Société avec effet au 16 octobre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2015.

*Pour la Société*

*Mandataire*

Référence de publication: 2015179435/17.

(150199353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

---

**capibarabooks, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2514 Luxembourg, 11, rue J.-P. Sauvage.  
R.C.S. Luxembourg B 176.546.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

capibarabooks S.à r.l.

Référence de publication: 2015179470/10.

(150200289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2015.

---

**VDC Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 158.685.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 19 mai 2015*

- La cooptation, avec effet au 23 octobre 2014, en tant qu'administrateur de M. Philippe Lambert, fiscaliste, demeurant professionnellement à L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen, en remplacement de M. Roger Vandercam, administrateur démissionnaire, est ratifiée

Luxembourg, le 19 mai 2015.

Pour extrait sincère et conforme

VDC INVEST S.A.

Référence de publication: 2015179421/14.

(150199260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

---

**Valmer S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.  
R.C.S. Luxembourg B 90.665.

*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 05 octobre 2015 au siège social de la société*

1. Est appelée à la fonction d'Administrateur-délégué, la personne suivante:

Magellan Management & Consulting S.A. établie et ayant son siège social à L-8308 Capellen, 89A, Parc d'Activités Capellen, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B123784, ayant comme représentant permanent Monsieur Arnaud BEZZINA, né le 29 novembre 1974 à Nancy (France) et demeurant professionnellement à L-8308 Capellen, 89A, Parc d'Activités Capellen

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute opération bancaire ne dépassant pas QUINZE MILLE EUROS (15.000,-€) (ou contre-valeur devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire ainsi que toute prise de crédit devront requérir la signature de deux administrateurs et l'accord préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2017.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 19 octobre 2015 au siège social de la société*

1. Est appelée à la fonction d'Administrateur, les personnes suivantes:

Magellan Management & Consulting S.A. établie et ayant son siège social à L-8308 Capellen, 89A, Parc d'Activités Capellen, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B123784, ayant comme représentant permanent Monsieur Arnaud BEZZINA, né le 29 novembre 1974 à Nancy (France) et demeurant professionnellement à L-8308 Capellen, 89A, Parc d'Activités Capellen

Monsieur Arnaud Bezzina, né le 29 novembre 1974 à Nancy et demeurant professionnellement à L-8308 Capellen, 89A, Parc d'Activités Capellen

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2017.

Pour extrait sincère et conforme

VALMER S.A.

Référence de publication: 2015179419/30.

(150199218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

---

**de Wouters d'Oplinter & Cie, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 130.867.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015179472/10.

(150200509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2015.

**Artù S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 189.830.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARTÙ S.A.

Référence de publication: 2015179494/10.

(150199890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2015.

**ARCANTUS Consult S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1731 Luxembourg, 4, rue de Hesperange.

R.C.S. Luxembourg B 164.329.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 NOVEMBRE 2015.

ARCANTUS CONSULT SARL

Référence de publication: 2015179532/11.

(150200180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2015.

**Tilo S.à r.l., Société Anonyme.**

Siège social: L-1221 Luxembourg, 207, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 63.003.

Les comptes annuels au 31-12-2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2015179399/11.

(150199208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

**Umbrella Accorn 4, Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 200.985.

L'actionnaire unique a décidé en assemblée générale de nommer la personne suivante en tant que gérant de la société,  
pour une durée indéterminée, à partir de 1<sup>er</sup> novembre 2015:

- Dominik Marc de Daniel, avec adresse à Aryanastrasse 11a, 8704 Herrliberg, Switzerland.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Référence de publication: 2015179409/12.

(150198994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

**Julius Textile Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 118.860.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015179154/9.

(150199445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

---

**DP4, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 170.092.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 octobre 2015.

Référence de publication: 2015178249/10.

(150198144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

---

**Volotea GP, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 170.029.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 22 septembre 2015, CCMP Alaeo Luxco S.à r.l. a transféré 2,254 parts sociales à Alaeo Partnership S.à r.l. Par conséquent les parts sociales de la Société sont désormais détenues comme suit:

- CCMP Alaeo Luxco S.à r.l., détient 6,237 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.- chacune à compter du 22 septembre 2015.

- Alaeo Partnership S.à r.l., détient 6,263 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.- chacune à compter du 22 septembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gwenaëlle Cousin

*Gérant A*

Référence de publication: 2015179417/17.

(150199422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

---

**Trexim S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.  
R.C.S. Luxembourg B 38.366.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION***Extrait*

Par jugement rendu en date du 29 octobre 2015, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VI<sup>ème</sup> Chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leur conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la Société et a mis le solde à la charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2015.

Pour extrait conforme

Georges HELLENBRAND

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2015179406/18.

(150199204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

---

**Kristall Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 64.282.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015179171/9.

(150199080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

---

**L'Envol S.à r.l. (unipersonnelle), Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9010 Ettelbruck, 9, rue de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 102.606.

Les comptes annuels au 31-12-2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la gérance*

Signature

Référence de publication: 2015179174/11.

(150199031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

---

**Norden S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 134.135.

Conformément à l'article 42 nouveau de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales tel qu'adopté par la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur (la «Loi»), le Conseil d'Administration décide en date du 4 novembre 2015 de révoquer de sa qualité de dépositaire agréé, G.T. Fiduciaires S.A., avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg et inscrite au RCSL sous le numéro B 121820.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2015.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2015179242/15.

(150199882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

---

**Keyinvest Renting bg Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 4, op der Haart.

R.C.S. Luxembourg B 147.743.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 14 octobre 2015 au siège social*

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, a décidé, conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 et à l'article 12 des statuts, de déléguer tous ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion des affaires ainsi que la représentation de la société à Monsieur François GODARD, né le 11/06/1970 à Ougrée (B) et demeurant à 8-4500 Huy, 129, Rue de la Motte qui portera le titre d'administrateur délégué et qui pourra engager valablement la société par sa signature individuelle.

La durée du mandat du nouvel administrateur délégué est fixée à 6 ans, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2021 statuant sur les comptes de l'année 2020.

Ainsi le nombre des administrateurs délégués passe de 1 à 2 membres.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Un administrateur*

Référence de publication: 2015179168/19.

(150198911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

---



**S.M. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4963 Clemency, 9bis, rue Basse.  
R.C.S. Luxembourg B 133.835.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015180103/9.  
(150200383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2015.

---

**Japan Universal Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.****Capital social: JPY 71.678.693,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 118.000.

Le bilan au 30 juin 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 novembre 2015.  
Référence de publication: 2015179150/10.  
(150199164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

---

**Japan Universal Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: JPY 89.552.274,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 118.003.

Le bilan au 30 juin 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 novembre 2015.  
Référence de publication: 2015179151/10.  
(150199166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

---

**Bürodif S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, 52, Duarrefstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 176.767.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Weiswampach, den 01. Oktober 2015.  
Référence de publication: 2015179588/10.  
(150199997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2015.

---

**KE Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 19, rue Louvigny.  
R.C.S. Luxembourg B 188.056.

*Extrait de la décision du gérant unique de la Société, prises le 01/11/2015 devant Maxime ANDRES, Comptable, sis au 21  
Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg*

*Décision du Gérant: Transfert de siège social de la Société*

Le siège social de la Société est transféré au 19, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, avec effet immédiat.

Kévin EMMENECKER  
*Gérant*

Référence de publication: 2015179165/14.

(150198963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

---

**Aldershot Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 195.478.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third of October,

Before Us, Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

Mr Paul Richard COULSON, residing at 21 Wilton Place, London SW1X 8RL, United Kingdom,

here represented by Mr Mathieu GANGLOFF, employee, with professional address at 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

(the “attorney”), by virtue of a power of attorney given under private seal on 22 October 2015; such proxy after signature ne varietur by the attorney and the officiating notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Acting as sole shareholder (herein referred to as the “Sole Shareholder”) of the company Aldershot Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, section B, under the number 195.478 (the “Company”), incorporated on March 10, 2015 pursuant to a deed of the officiating notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1187 of May 7, 2015. The articles of association of the Company (the “Articles”) have been amended on October 6, 2015, pursuant to a deed of the officiating notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Such Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to state that:

- the address of the Sole Shareholder has changed so that he is now residing at 21 Wilton Place, London SW1X 8RL, United Kingdom,

- the Company's share capital is set at sixty-two thousand five hundred euro (EUR 62,500), represented by six million two hundred and fifty thousand (6,250,000) shares of a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, all fully subscribed, entirely paid up and held by the Sole Shareholder, divided into six hundred twenty-five thousand (625,000) Class A Shares, six hundred twenty-five thousand (625,000) Class B Shares, six hundred twenty-five thousand (625,000) Class C Shares, six hundred twenty-five thousand (625,000) Class D Shares, six hundred twenty-five thousand (625,000) Class E Shares, six hundred twenty-five thousand (625,000) Class F Shares, six hundred twenty-five thousand (625,000) Class G Shares, six hundred twenty-five thousand (625,000) Class H Shares, six hundred twenty-five thousand (625,000) Class I Shares and six hundred twenty-five thousand (625,000) Class J Shares;

- resolutions have to be taken in relation to the following agenda:

1. Approval of (i) the extension to 29 February 2016 of the current financial year of the Company having started on 10 March 2015, and (ii) amendment of the opening and closing dates of each of the subsequent financial years of the Company to start each year on 1 March and end on the last day of February of the following year;

2. Subsequent amendment of article 15.1. of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“**15.1.** The accounting year of the Company shall commence on 1 March of each year and end on the last day of February of the following year.”

The Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved (i) to exceptionally extend to 29 February 2016 the current financial year of the Company, having started on 10 March 2015, and (ii) to amend the opening and closing dates of each of the subsequent financial years of the Company in order to start each year on 1 March and end on the last day of February of the following year.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend article 15.1 of the Articles of the Company so as to read as follows:

“**15.1.** The accounting year of the Company shall commence on 1 March of each year and end on the last day of February of the following year.”

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at nine hundred fifty euro.

*Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing person, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said attorney signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-trois octobre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

**A COMPARU:**

Monsieur Paul Richard COULSON, demeurant au 21 Wilton Place, Londres SW1X 8RL, Royaume-Uni, ici représenté par Monsieur Mathieu GANGLOFF, employé, demeurant professionnellement au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

(le "mandataire"), en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 22 octobre 2015, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement,

Agissant en tant qu'associé unique (ci-après l'«Associé Unique») de la société Aldershot Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 195.478, (la «Société»), constituée le 10 mars 2015 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1187 du 7 mai 2015. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés en date du 6 octobre 2015 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Lequel Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire d'acter que:

- l'adresse de l'Associé Unique a changé et il demeure maintenant au 21 Wilton Place, Londres SW1X 8RL, Royaume-Uni,

- le capital social de la Société s'élève à soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 62.500) représenté par six millions deux cent cinquante mille (6.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes entièrement souscrites, libérées et détenues par l'Associé Unique, divisées en six cent vingt-cinq mille (625.000) parts sociales de Catégorie A, six cent vingt-cinq mille (625.000) parts sociales de Catégorie B, six cent vingt-cinq mille (625.000) parts sociales de Catégorie C, six cent vingt-cinq mille (625.000) parts sociales de Catégorie D, six cent vingt-cinq mille (625.000) parts sociales de Catégorie E, six cent vingt-cinq mille (625.000) parts sociales de Catégorie F, six cent vingt-cinq mille (625.000) parts sociales de Catégorie G, six cent vingt-cinq mille (625.000) parts sociales de Catégorie H, six cent vingt-cinq mille (625.000) parts sociales de Catégorie I et six cent vingt-cinq mille (625.000) parts sociales de Catégorie J;

- des résolutions doivent être prises en relation avec l'ordre du jour suivant:

1. Approbation de (i) l'extension au 29 février 2016 de l'année financière en cours de la Société qui a débuté le 10 mars 2015, et (ii) de la modification des dates d'ouverture et de clôture des années financières suivantes de la Société afin de débiter chaque année le 1<sup>er</sup> mars et se terminer le dernier jour du mois de février de l'année suivante;

2. Modification consécutive de l'article 15.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **15.1.** L'exercice social commence le premier mars de chaque année et se termine le dernier jour de février de l'année suivante.»

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide (i) d'étendre exceptionnellement au 29 février 2016 l'année financière en cours de la Société qui a débuté le 10 mars 2015, et (ii) de modifier les dates d'ouverture et de clôture des années financières suivantes de la Société afin de les faire débiter chaque année le 1<sup>er</sup> mars et se terminer le dernier jour du mois de février de l'année suivante.

*Seconde résolution*

L'Associé Unique décide de modifier en conséquence l'article 15.1 des Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **15.1.** L'exercice social commence le premier mars de chaque année et se termine le dernier jour de février de l'année suivante.»

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. GANGLOFF, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 27 octobre 2015. 2LAC/2015/24064. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 30 octobre 2015.

Référence de publication: 2015177239/122.

(150197537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2015.

**BC Sport S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6743 Grevenmacher, 16, rue Kummert.

R.C.S. Luxembourg B 156.420.

Im Jahre zweitausendfünfzehn,

Den dreiundzwanzigsten Oktober,

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo GOEDERT, mit dem Amtswohnsitz in Düdelingen,

fand statt die ausserordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft (société anonyme) „BC SPORT S.A.“, mit Sitz in L-5441 Remerschen, 10a, Wisswee, eingetragen im Handelsund Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 156 420.

Die Gesellschaft wurde gegründet laut Urkunde aufgenommen durch den Notar Henri BECK, mit Amtssitz in Echternach, am 26. Oktober 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 2694, vom 8. Dezember 2010.

Die ausserordentliche Generalversammlung wird um 08.30 Uhr eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Philippe STANKO, berufsansässig in L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill.

Der Vorsitzende bestimmt zum Schriftführer Frau Daniela SCHNEIDER, berufsansässig in L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill, und zum Stimmzähler Frau Angelika HOFFMANN, berufsansässig in L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill.

Der Versammlungsvorstand ist hiermit gebildet.

Der Vorsitzende bittet den Notar Folgendes festzuhalten:

I. Tagesordnung

Die Versammlung hat über die folgende Tagesordnung zu befinden:

1) Sitzverlegung und Abänderung des Artikels zwei der Satzung

II. Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre, sowie die Anzahl ihrer Aktien sind in einer Anwesenheitsliste eingetragen. Diese Anwesenheitsliste wird, nach Unterzeichnung durch die Aktionäre, Bevollmächtigten und den Versammlungsvorstand, dieser notariellen Urkunde beigefügt, um zusammen mit derselben einregistriert zu werden.

Die Vollmachten werden nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch den Versammlungsvorstand und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde ebenfalls als Anlagen beigefügt.

III. Es geht aus der Anwesenheitsliste hervor, dass sämtliche einhundert (100) Aktien, die das gesamte Aktienkapital von einunddreißigtausend Euro (31.000.- €) darstellen, in gegenwärtiger Versammlung anwesend beziehungsweise gültig vertreten sind. Die Versammlung gilt daher als ordnungsgemäss einberufen und ist dazu ermächtigt, mit vollem Rechte über die oben genannte Tagesordnung zu verhandeln und zu entscheiden. Alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre wurden vor Beginn der Versammlung über die Tagesordnung in Kenntnis gesetzt.

Nach Beratung fasst die Versammlung einstimmig folgenden, einzigen, Beschluss:

*Einzigiger Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt, den Gesellschaftssitz von L-5441 Remerschen, 10a, Wisswee, nach L- 6743 Grevenmacher, 16, rue Kummert, zu verlegen und Artikel zwei, der Satzung abzuändern, zwecks Anpassung der Satzung an diesen Beschluss, um dieser Bestimmung folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Grevenmacher.“

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

Die Kosten und Honorare dieser Urkunde welche auf neunhundert Euro (900.-€) abgeschätzt werden, obliegen zu Lasten der Gesellschaft.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen wurde in Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erläuterung an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparenten, haben dieselben mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: P. STANKO, D. SCHNEIDER, A. HOFFMANN, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 octobre 2015. Relation: EAC/2015/24823. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 29 octobre 2015.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2015177326/56.

(150197141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2015.

**Sapinda Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, rue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 187.176.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lars Böttger

*Company Secretary*

Référence de publication: 2015179335/11.

(150199352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

**Bravissima (BC) Luxco S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 170.287.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of October.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

the extraordinary general meeting (the “Meeting”) of the shareholders of Bravissima (BC) Luxco S.C.A., a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 170.287 (the “Company”) and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, notary residing in Luxembourg, on 9 July 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 2095 of 23 August 2012. The articles of incorporation of the Company have been last amended on 29 July 2015 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, number 2741 of 5 October 2015.

The Meeting is chaired by Simone Baier, Rechtsanwältin, with professional address in Luxembourg (the “Chairman”).

The Chairman appoints Joshua Sanz Romero, Abogado, with professional address in Luxembourg, as secretary of the Meeting (the “Secretary”).

The Meeting elects Simone Baier, Rechtsanwältin, with professional address in Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (the “Scrutineer”).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to as the “Board of the Meeting” or the “Board”.

The shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present deed after having been signed by the appearing parties and the notary.

The proxies from the shareholders represented at the present Meeting will also remain attached to the present deed and signed by all the parties.

The Board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. the one hundred and sixty-six million nine hundred thirteen thousand nine hundred and seven (166,913,907) shares of the Company, in registered form, having a par value of one Swedish krona cent (SEK 0.01) each, representing the entire share capital of the Company, are duly represented at this Meeting and that all the shareholders being present or represented at the Meeting hereby waive any convening notice requirements and that the Meeting is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Reduction of the Company's share capital by an amount of four thousand four hundred eighty-two Swedish kronas and thirty cents (SEK 4,482.30) in order to reduce it from its present amount of one million six hundred and sixty nine thousand, one hundred and thirty nine Swedish kronas and seven cents (SEK 1,669,139.07) to one million six hundred and sixty four thousand, six hundred and fifty six Swedish kronas and seventy-seven cents (SEK 1,664,656.77) by redemption and cancellation of three hundred and forty eight thousand, two hundred thirty (348,230) Preference Shares, having a par value of one Swedish krona cent (SEK 0.01) each; thirty three thousand and three hundred thirty three (33,333) Class A2 Shares, having a par value of one Swedish krona cent (SEK 0.01) each; thirty three thousand and three hundred thirty three (33,333) Class A3 Shares, having a par value of one Swedish krona cent (SEK 0.01) each; and thirty three thousand and three hundred thirty four (33,334) Class A4 Shares, having a par value of one Swedish krona cent (SEK 0.01) each. All shares so redeemed are held by HABE Management AB.

2. Subsequent amendment of article 6.1 of the Company's articles of association; and

3. Miscellaneous.

III. The shareholders of the Company present or represented have knowledge of the agenda of the Meeting which has been communicated to them previously.

The Meeting, after deliberation, unanimously adopted the following resolutions:

#### *First Resolution*

The Meeting of shareholders, having reviewed the interim financial statements of the Company, resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of four thousand four hundred eighty-two Swedish kronas and thirty cents (SEK 4,482.30) in order to reduce it from its present amount of one million six hundred and sixty nine thousand, one hundred and thirty nine Swedish kronas and seven cents (SEK 1,669,139.07) to one million six hundred and sixty four thousand, six hundred and fifty six Swedish kronas and seventy-seven cents (SEK 1,664,656.77) by redemption and cancellation by the Company of three hundred and forty eight thousand, two hundred thirty (348,230) Preference Shares, having a par value of one Swedish krona cent (SEK 0.01) each; thirty three thousand and three hundred thirty three (33,333) Class A2 Shares, having a par value of one Swedish krona cent (SEK 0.01) each; thirty three thousand and three hundred thirty three (33,333) Class A3 Shares, having a par value of one Swedish krona cent (SEK 0.01) each; and thirty three thousand and three hundred thirty four (33,334) Class A4 Shares, having a par value of one Swedish krona cent (SEK 0.01) each. All shares so redeemed are held by HABE Management AB.

As a consequence of the cancellation of the shares, the shareholder shall receive a total amount corresponding approximately to one million five hundred seventy-nine thousand seven hundred thirty seven Swedish krona and twelve cents (SEK 1,579,737.12) to be paid by the Company.

Notwithstanding articles 6.12 and 6.13 of the articles of association of the Company (the "Articles"), only the shares held by HABE Management AB are redeemed and the redemption is carried-out on a non pro-rata basis and before holders of preference shares received distributions equal to the Preference Shares Amount, as defined in the Articles, plus a ten per cent (10%) rate of return.

All shareholders unanimously agree to waive articles 6.12 and 6.13 of the articles of association of the Company in connection with the above-described redemption.

#### *Second Resolution*

As a consequence of the above resolution, the Meeting resolves to amend article 6.1 of the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

**“6.1. Subscribed Capital.** The subscribed capital of the Company is set at one million six hundred and sixty four thousand, six hundred and fifty six Swedish kronas and seventy-seven cents (SEK 1,664,656.77) represented by fully paid-up shares, consisting of:

(a) fifty eight million eight hundred ninety three thousand two hundred and sixty-seven (58,893,267) Preference Shares with a nominal value of one cent (SEK 0.01) each;

(b) seventy-two million sixty-five thousand six hundred and fourteen (72,065,614) Class A1 Shares with a nominal value of one cent (SEK 0.01) each;

(c) two million seven hundred fifteen thousand one hundred and thirty four (2,715,134) Class A2 Shares with a nominal value of one cent (SEK 0.01) each;

- (d) two million seven hundred fifteen thousand one hundred and thirty four (2,715,134) Class A3 Shares with a nominal value of one cent (SEK 0.01) each;
- (e) two million seven hundred fifteen thousand two hundred and forty-four (2,715,244) Class A4 Shares with a nominal value of one cent (SEK 0.01) each;
- (f) six million eight hundred and forty thousand two hundred eighty-five (6,840,285) Class B1 Shares with a nominal value of one cent (SEK 0.01) each;
- (g) six million eight hundred and forty thousand two hundred eighty-five (6,840,285) Class B2 Shares with a nominal value of one cent (SEK 0.01) each;
- (h) six million eight hundred and forty thousand two hundred eighty-five (6,840,285) Class B3 Shares with a nominal value of one cent (SEK 0.01) each;
- (i) six million eight hundred and forty thousand four hundred twenty seven (6,840,427) Class B4 Shares with a nominal value of one cent (SEK 0.01) each; and
- (j) two (2) Lux Sarl Shares with a nominal value of one cent (SEK 0.01) each."

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 2,000.-.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing parties known to the notary by name, first name, civil status and residence, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire ("l'Assemblée") des associés de Bravissima (BC) Luxco S.C.A., une société en commandite par actions constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.287 (la "Société") et constituée en date du 9 juillet 2012 suivant acte reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2095 en date du 23 août 2012. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 juillet 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2741 en date du 5 octobre 2015.

L'Assemblée est présidée par Simone Baier, Rechtsanwältin, demeurant professionnellement à Luxembourg (le "Président").

Le Président nomme Joshua Sanz Romero, Abogado, demeurant professionnellement à Luxembourg, en tant que secrétaire de l'Assemblée (le "Secrétaire").

L'Assemblée élit Simone Baier, Rechtsanwältin, demeurant professionnellement à Luxembourg, en tant que scrutateur de l'Assemblée (le "Scrutateur").

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont collectivement dénommés en tant que "Conseil de l'Assemblée".

Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui sera annexée au présent acte après avoir été signée par les comparantes et le notaire.

Les procurations des actionnaires représentés à la présente Assemblée seront également annexées au présent acte et signées par toutes les parties.

Le Conseil de l'Assemblée ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les cent soixante-six millions neuf cent treize mille neuf cent sept (166.913.907) actions de la Société, sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un centime de couronnes suédoises (SEK 0,01) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société sont dûment représentées à l'Assemblée, que tous les actionnaires présents ou représenté renoncent par la présente aux formalités de convocation et que l'Assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur l'ordre du jour, reproduit ci-dessous;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de quatre mille quatre cent quatre-vingt-deux couronnes suédoises et trente centimes de couronnes suédoises (SEK 4.482,30) afin de le réduire de son montant actuel d'un million six cent soixante-neuf mille cent trente-neuf couronnes suédoises et sept centimes de couronnes suédoises (SEK

1.669.139,07) jusqu'à un million six cent soixante-quatre mille six cent cinquante-six couronnes suédoises et soixante-dix-sept centimes de couronnes suédoises (SEK 1.664.656,77) par rachat et annulation de trois cent quarante-huit mille deux cent trente (348.230) Actions Préférentielles, d'une valeur nominale d'un centime de couronnes suédoises (SEK 0,01) chacune; trente-trois mille trois cent trente-trois (33.333) Actions de Classe A2 d'une valeur nominale d'un centime de couronnes suédoises (SEK 0,01) chacune; trente-trois mille trois cent trente-trois (33.333) Actions de Classe A3 d'une valeur nominale d'un centime de couronnes suédoises (SEK 0,01) chacune; et trente-trois mille trois cent trente-quatre (33.334) Actions de Classe A4 d'une valeur nominale d'un centime de couronnes suédoises (SEK 0,01) chacune. Toutes les actions rachetées sont détenues par HABE Management AB.

2. Modification subséquente de l'article 6.1 des statuts de la Société; et

3. Divers.

III. Les actionnaires de la Société présents ou représentés ont connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui leur a été communiqué au préalable.

L'Assemblée, après délibération, décide d'adopter à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première Résolution*

L'Assemblée, après avoir examiné les comptes intérimaires de la Société, décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de quatre mille quatre cent quatre-vingt-deux couronnes suédoises et trente centimes de couronnes suédoises (SEK 4.482,30) afin de le réduire de son montant actuel d'un million six cent soixante-neuf mille cent trente-neuf couronnes suédoises et sept centimes de couronnes suédoises (SEK 1.669.139,07) jusqu'à un million six cent soixante-quatre mille six cent cinquante-six couronnes suédoises et soixante-dix-sept centimes de couronnes suédoises (SEK 1.664.656,77) par rachat et annulation de trois cent quarante-huit mille deux cent trente (348.230) Actions Préférentielles, d'une valeur nominale d'un centime de couronnes suédoises (SEK 0,01) chacune; trente-trois mille trois cent trente-trois (33.333) Actions de Classe A2 d'une valeur nominale d'un centime de couronnes suédoises (SEK 0,01) chacune; trente-trois mille trois cent trente-trois (33.333) Actions de Classe A3 d'une valeur nominale d'un centime de couronnes suédoises (SEK 0,01) chacune; et trente-trois mille trois cent trente-quatre (33.334) Actions de Classe A4 d'une valeur nominale d'un centime de couronnes suédoises (SEK 0,01) chacune. Toutes les actions rachetées sont détenues par HABE Management AB.

En conséquence de l'annulation des actions, l'associé reçoit un montant total correspondant à environ un million cinq cent soixante-dix-neuf mille sept cent trente-sept couronnes suédoises et douze centimes de couronnes suédoises (SEK 1.579.737,12) payable par la Société.

Nonobstant les articles 6.12 et 6.13 des statuts de la Société (les "Statuts"), uniquement les actions détenues par HABE Management AB sont rachetées. Le rachat est effectué sur une base qui n'est pas au prorata et avant que les porteurs d'Actions Préférentielles aient reçu des distributions équivalentes au Montant d'Actions Préférentielles, tel que défini dans les Statuts, majoré d'un taux de rendement de dix pour cent (10 %).

Tous les actionnaires acceptent à l'unanimité de renoncer aux articles 6.12 et 6.13 des Statuts de la Société dans le cadre du rachat décrit ci-dessus.

#### *Deuxième Résolution*

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Assemblée décide de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **6.1. Capital Souscrit.** Le capital social de la Société est fixé à un million six cent soixante-quatre mille six cent cinquante-six couronnes suédoises et soixante-dix-sept centimes de couronnes suédoises (SEK 1.664.656,77), représenté par des actions entièrement libérées, consistant en:

(a) cinquante-huit millions huit cent quatre-vingt-treize mille deux cent soixante-sept (58.893.267) Actions Préférentielles d'une valeur nominale d'un centime de couronnes suédoises (SEK 0,01) chacune;

(b) soixante-douze millions soixante-cinq mille six cent quatorze (72.065.614) Actions de Classe A1 d'une valeur nominale d'un centime de couronnes suédoises (SEK 0,01) chacune;

(c) deux millions sept cent quinze mille cent trente-quatre (2.715.134) Actions de Classe A2 d'une valeur nominale d'un centime de couronnes suédoises (SEK 0,01) chacune;

(d) deux millions sept cent quinze mille cent trente-quatre (2.715.134) Actions de Classe A3 d'une valeur nominale d'un centime de couronnes suédoises (SEK 0,01) chacune;

(e) deux millions sept cent quinze mille deux cent quarante-quatre (2.715.244) Actions de Classe A4 d'une valeur nominale d'un centime de couronnes suédoises (SEK 0,01) chacune;

(f) six millions huit cent quarante mille deux cent quatre-vingt-cinq (6.840.285) Actions de Classe B1 d'une valeur nominale d'un centime de couronnes suédoises (SEK 0,01) chacune;

(g) six millions huit cent quarante mille deux cent quatre-vingt-cinq (6.840.285) Actions de Classe B2 d'une valeur nominale d'un centime de couronnes suédoises (SEK 0,01) chacune;

(h) six millions huit cent quarante mille deux cent quatre-vingt-cinq (6.840.285) Actions de Classe B3 d'une valeur nominale d'un centime de couronnes suédoises (SEK 0,01) chacune;



(i) six millions huit cent quarante mille quatre cent vingt-sept (6.840.427) Actions de Classe B4 d'une valeur nominale d'un centime de couronnes suédoises (SEK 0,01) chacune; et

(j) deux (2) Actions Lux Sarl d'une valeur nominale d'un centime de couronnes suédoises (SEK 0,01) chacune.»

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ EUR 2.000.-.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. BAIER, J. SANZ ROMERO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 28 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/34087. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 octobre 2015.

Référence de publication: 2015177320/211.

(150196883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2015.

**EPF Acquisition Co 52 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 201.022.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twentieth day of October.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Apollo EPF II Partnership, a Marshall Islands partnership whose registered office is at c/o Trust Company of the Marshall Islands, Trust Company Complex, Ajeltake Island, Ajeltake Road, P.O. Box 1405, Majuro, Marshall Islands MH96960,

hereby represented by Mrs Isabel DIAS, private employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

After signature “ne varietur” by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is “EPF Acquisition Co 52 S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The Company's registered office is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely

ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies (including shareholders and sister companies) and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

## **II. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

(i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or

(ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

## **III. Management - Representation**

### **Art. 7. Appointment and Removal of managers.**

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

## 8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

## 8.3. Representation

(i) The signature of the sole manager shall bind the Company. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of any manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

**Art. 9. Sole manager.** If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

**Art. 10. Liability of the managers.** The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

## IV. Shareholder(s)

### Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

#### 11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1. (ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (the Shareholders' Circular Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

#### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from any manager or from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Shareholders' Circular Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

**Art. 12. Sole shareholder.** When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

## V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

**Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

**Art. 14. Auditors.**

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

**Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

### *Transitional provision*

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31<sup>st</sup>) of December 2016.

### *Subscription and payment*

Apollo EPF II Partnership, represented as stated above, subscribes for twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The sole shareholder resolved to set at five (5) the number of managers, and further resolved to appoint the following persons as managers with immediate effect and for an undetermined period:

- Shaun Collins, born on 23 May 1968 in Hinckley, United Kingdom, professionally residing at 25 St. George Street, London W1S 1FS, United Kingdom

- Patrick Mabry, born on 20 December 1974 in Austin, Texas, USA, professionally residing at 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; and

- Jason Stramel, born on 26 December 1979 in Denver, Colorado, USA, professionally residing at 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Matthias Prochaska, born on 7 October 1979 in Koblenz, Germany, with professional address at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Carlo Heck, born on 5 August 1976 in Hamburg, Germany, with professional address at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; and

2. The registered office of the Company is located at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

Whereof, this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt octobre.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Apollo EPF II Partnership, une société constituée et existante sous les lois des îles Marshall, ayant son siège social à c/o Trust Company of the Marschall Islands, Trust Company Complex, Ajeltake Island, Ajeltake Road, P.O. Box 1405, Majuro, MH 96960, Marshall Islands,

représentée par Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

## I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "EPF Acquisition Co 52 S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt, prêts, créances et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

### Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition:

(i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou

(ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.**

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil seront valablement prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société sera engagée par la signature du gérant unique. La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature de tout gérant.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

**Art. 9. Gérant unique.** Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

#### IV. Associé(s)

##### **Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.**

###### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

###### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

##### **Art. 12. Associé unique.** Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

#### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

##### **Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par voie de Résolutions Ecrites des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

##### **Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.**

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans mais qui peut être renouvelé.



### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

### **VII. Dispositions générales**

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente et un (31) décembre 2016.

#### *Souscription et libération*

Apollo EPF II Partnership, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à disposition de la Société, preuve ayant été donnée au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à cinq (5) et les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Shaun Collins, né le 23 mai 1968 à Hinckley, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 25 St. George Street, Londres W1S 1FS, Royaume-Uni

- Patrick Mabry, né le 20 décembre 1974 à Austin, Texas, USA, ayant son adresse professionnelle au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et

- Jason Stramel, né le 26 décembre 1979 à Denver, Colorado, USA, ayant son adresse professionnelle au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Matthias Prochaska, né le 7 octobre 1979 à Koblenz, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Carlo Heck, né le 5 août 1976 à Hamburg, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et

2. Le siège social de la Société est établi au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 22 octobre 2015. 2LAC/2015/23765. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Référence de publication: 2015175798/489.

(150195603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2015.

---

#### **Biergerinitiativ «Keen Containerduerf am Duerf» A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-8436 Steinfort, 60, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg F 10.561.

—  
*Rectification Dépôt F10561 - L150191175*

#### STATUTS

L'an deux mille quinze, le 17 octobre 2015,

Ont comparu:

1. Madame Fisch Cathy, demeurant à 74, rue de Kleinbettingen, L-8436 Steinfort
2. Madame Braas Simone, demeurant à 6A, op der Barriaer, L-8368 Hagen
3. Monsieur Braas Aloyse, demeurant à 66, rue de Kleinbettingen, L-8436 Steinfort
4. Monsieur Marques Marco, demeurant à 72, rue de Kleinbettingen, L-8436 Steinfort
5. Monsieur Stempel Albert, demeurant à 74A, rue de Kleinbettingen, L-8436 Steinfort
6. Madame Hansen Anni, demeurant à 11, Cité Mont Rose, L-8445 Steinfort
7. Monsieur Braas Alex, demeurant à 6, op der Barriaer, L-8368 Hagen
8. Madame Meyers Nelly, demeurant à 7A, Cité Mont Rose, L-8445 Steinfort
9. Monsieur Lemmer Joël dit Joë, demeurant à 9, Cité Mont Rose, L-8445 Steinfort
10. Monsieur Braas Raymond, demeurant à 62, rue de Kleinbettingen, L-8436 Steinfort
11. Madame Meysembourg Edmée, demeurant à 62, rue de Kleinbettingen, L-8436 Steinfort
12. Monsieur Hilbert Fernand, demeurant à 7A, Cité Mont Rose, L-8445 Steinfort

Entre les soussignés, il a été constitué une association sans but lucratif régie par les présents statuts et par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994.

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination, siège, durée.**

- 1) L'association prend la dénomination de Biergerinitiativ «Keen Containerduerf am Duerf» A.s.b.l.

2) Le siège de l'association est à L-8436 Steinfort, 60, rue de Kleinbettingen

3) La durée de l'association est illimitée.

**Art. 2. Objet.** La société a pour objet de:

1) s'opposer à l'implantation de structures «container» et autres, d'infrastructures nouvelles sur les sites dits «An der Griecht», «Schleekebësch», «bei der Bunn freier Rangeiergare» et «Park & Ride Steinfort» et sur tout autre site avoisinant;

2) assurer la protection et le maintien du biotope existant et de l'habitat animalier et botanique desdits sites

3) assurer la protection et le maintien du patrimoine urbanistique, architectural, historique, culturel, sportif, immobilier et ludique des sites mentionnés sub 1) du présent article;

4) sauvegarder la valeur immobilière des propriétés autour desdits sites;

5) assurer la protection de la qualité de vie et des droits fondamentaux, individuels, ainsi que les droits civils des riverains desdits sites et des habitants de la commune de Steinfort à l'encontre de tout projet communal, gouvernemental, européen ou d'autorité publique quelconque sur lesdits sites;

6) empêcher tout projet nuisant aux objectifs des points sub 1) à 5) du présent article;

7) Veiller à ce que tout projets respectent les critères de proportionnalité et de développement durable.

8) agir en tant que think tank/cercle de réflexion pour la conservation desdits sites et pour promouvoir leur développement doux et collaborer dans la mise au point des projets futurs.

9) Pour tous projets futurs sur lesdits sites, veiller à assurer et à voir assurés par les pouvoirs publics:

- La proportionnalité et le développement durable;

- la protection de l'environnement;

- une gestion effective des eaux par rapport auxdits sites;

- une protection effective contre les nuisances sonores, olfactives, visuelles et lumineuses;

- le maintien de la sécurité et la qualité de vie dans les zones d'habitation;

- le respect de la législation tant nationale qu'européenne en matière environnementale, de la gestion des eaux, de la protection des droits des citoyens/ habitants de la Commune de Steinfort;

- une prise en charge effective et efficace du trafic routier engendré par lesdits projets,

- la capacité d'absorption des infrastructures communales, régionales, gouvernementales existantes.

L'association peut entreprendre toute action tant extrajudiciaire que judiciaire tendant à empêcher la réalisation de construction et/ou d'infrastructure ayant comme conséquence d'avoir une incidence sur desdits sites et afin de veiller au respect des objectifs précités sur 1) à 8) du présent article.

L'association peut intervenir auprès des autorités communales, nationales et supranationales européennes (Cours européenne des droits de l'homme, juridictions de l'Union Européenne) afin de défendre les objectifs définis au présent article, et de recourir, pour autant que de besoin, devant les juridictions ordinaires et répressives, ainsi que les juridictions administratives et constitutionnelles, et recourir contre tout circulaire, acte administratif (qu'il soit individuel ou réglementaire), contre tout acte d'ordre légal, qu'il soit communal, national ou supranational ou issu de l'Union Européenne qui affecterait de façon négative ou qui contreviendrait à l'un des objectifs cités au présent article, ou qui aurait une incidence directe ou indirecte sur ces objectifs.

**Art. 3. Membres, cotisation, admission, démission.**

1) Le nombre des membres est illimité, mais ne pourra être inférieur à cinq.

Les membres ayant signé les présents statuts à la constitution ont la qualité de membres fondateurs. Les membres fondateurs ont les mêmes droits que les membres adhérent postérieurement.

2) Peuvent être membres tous ceux qui veulent soutenir l'association dans la réalisation de son objet.

3) Le conseil d'administration a le droit de décision concernant l'admission de chaque nouveau membre. En cas de litige, le vote se fait à la majorité simple des voix et à main levée.

Le membre admis est censé donner sans réserve son adhésion aux statuts.

4) Tout membre a la faculté de sortir de l'association en présentant sa démission par écrit au conseil d'administration.

Cependant la qualité de membre se perd de plein droit par le non-respect des conditions d'affiliation;

- par le défaut de paiement, dans les trois mois à compter de l'échéance de la cotisation fixée par l'assemblée générale;

- par exclusion pour causes d'activités contraires aux statuts de l'association prononcés par décision du conseil d'administration. L'exclusion est notifiée par lettre recommandée du président du conseil d'administration. En cas de contestation, le conseil d'administration, statuant à la majorité simple des voix, décide sans possibilité de recours.

Le membre démissionnaire ou exclu et les héritiers du membre décédé n'ont aucun droit sur le fond social. Les héritiers ne peuvent réclamer aucun compte, ni faire apposer les scellés ni requérir inventaire.

5) L'association peut avoir en outre des membres honoraires et donateurs, ayant les mêmes droits et dont les cotisations sont fixées librement par l'assemblée générale dans les limites fixées par la loi.

La liste des membres est complétée chaque année par l'indication dans l'ordre alphabétique des modifications qui se sont produites parmi les membres et qui ont été portées à l'attention de l'association.

Les organes de l'association sont:

- le conseil d'administration;
- l'assemblée générale des membres.

#### **Art. 4. Le conseil d'administration.**

1) L'association est gérée par un conseil d'administration de cinq membres au moins et de quinze membres au plus, nommés par l'assemblée générale, à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés, pour un terme de deux ans avec la possibilité de reconduction.

2) Le conseil d'administration désigne en son sein un président, qui a voix prépondérante en cas de partage des voix, un président honoraire et deux vice-présidents, un trésorier et un secrétaire.

3) Le conseil d'administration se réunit sur convocation de son président ou à la demande écrite de trois membres du conseil.

4) Le conseil d'administration ne peut statuer valablement que si la simple majorité de ses membres sont présents ou représentés physiquement, par voie électronique ou par vidéoconférence. Un administrateur ne saurait représenter plus d'un membre du conseil d'administration. Le conseil d'administration prend ses décisions à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés. En cas de parité des voix, celle du président est prépondérante. Si un siège de membre du conseil devient vacant, le conseil d'administration peut coopter un nouveau membre pour terminer le mandat avec les mêmes droits et les mêmes obligations que les autres membres du conseil.

5) Le conseil d'administration a tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts. L'annexe 1 mentionne les noms, prénoms, professions, domiciles et nationalités des administrateurs à la date du dépôt des présents statuts. Le conseil d'administration possède tous les pouvoirs de gérance et de représentation tant judiciaire qu'extrajudiciaire. Le cas échéant le même conseil peut s'assurer la collaboration de spécialistes non-membres du conseil.

6) L'association est représentée par son président; en cas d'empêchement de ce dernier, par deux vice-présidents. Vis-à-vis des banques et autres instituts financiers, entre autre le paiement des dépenses, cependant, l'association est engagée par la signature du trésorier et du président ou, à son défaut, par celles, conjointes du président et du secrétaire.

L'encaissement des recettes est effectué par le trésorier, selon les règles de la bonne gestion financière et en accord avec les directives émanant des organes de l'association.

#### **Art. 5. Assemblées.**

1) L'assemblée générale ordinaire, convoquée par simple lettre, au moins 8 jours à l'avance, se réunira annuellement au cours du premier semestre de l'année sociale.

Par dérogation à l'alinéa précédent, l'assemblée est considérée convenablement convoquée si tous les membres inscrits à l'association au moment de l'assemblée générale sont présents ou valablement représentés, même si le délai de convocation de huit jours n'a pas été respecté.

2) La modification des statuts se fait d'après les dispositions des articles 4, 8 et 9 de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée.

3) Les compétences de l'assemblée générale sont définies par les présents statuts ainsi que par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée. Elle peut se prononcer sur la dissolution volontaire de l'association ainsi que sur l'affectation de son patrimoine. Elle désignera un ou plusieurs liquidateurs.

4) L'assemblée générale procède à la nomination de deux réviseurs de caisse non-membres du conseil d'administration. La durée de leur mandat est de trois ans.

5) Chaque membre de l'association, qu'il s'agisse d'une personne physique ou morale, a une seule voix, qu'il s'agisse d'un membre fondateur, de membre postérieur, de membre honoraire ou de membre donateur.

6) La loi du 21 avril 1928 sur les associations telle qu'elle a été modifiée et les fondations sans but lucratif est applicable à tous les cas non prévus par les présents statuts.

#### **Art. 6. Exercice social et fond social.**

1) L'année sociale s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Exceptionnellement la première année commence le jour de la constitution de l'association et finit le 31 décembre 2015.

2) Chaque année, le conseil d'administration soumettra à l'approbation de l'assemblée générale le bilan de ses activités ainsi que le compte des recettes et dépenses de l'exercice écoulé et les prévisions budgétaires pour l'exercice à venir. L'excédent favorable des comptes sera versé à la réserve.

#### **Art. 7. Ressources de l'association.** Les ressources de l'association se composent de:

- des cotisations des membres fondateurs et postérieurs, personnes physiques ou morales, sont fixées librement par décision de l'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, et qui ne dépassent le taux maximum d'EUR 1.000 par membre;

- des cotisations des membres honoraires et donateurs qui peuvent être soit des personnes physiques ou morales; ces membres ont les mêmes droits que les membres ordinaires dont les cotisations sont fixées par l'assemblée générale;
- des subventions publiques ou privées, incluant les dons, legs, subsides et subventions de toutes sortes, dans les limites autorisées par la loi;
- des apports de membres donateurs qui sont libres dans les limites fixées par la loi;
- des sommes perçues en contrepartie de prestations fournies par l'association;
- des revenus de fonds placés et de toutes ressources autorisées par les textes législatifs et réglementaires.

**Art. 8. Dissolution.** En cas de dissolution, les fonds de l'association, après acquittement des dettes, seront versés à une association ou organisation poursuivant un but similaire ou, à défaut, à une oeuvre de bienfaisance, désignée par l'assemblée générale.

**Art. 9. Dispositions générales.** Les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations telle qu'elle a été modifiée est applicable à tous les cas non prévus par les présents statuts sont applicables pour tous les cas non prévus par les présents statuts.

Nom (L) , métier, Adresse,

Fisch Cathy(L), salariée, 74, rue de Kleinbettingen, L-8436 Steinfort

Braas Simone (L), salariée, 6A, op der Barriaer, L-8368 Hagen

Braas Aloyse (L), retraité, 66, rue de Kleinbettingen, L-8436 Steinfort

Marques Marco (P), salarié, 72, rue de Kleinbettingen, L-8436 Steinfort

Stempel Albert (L), retraité, 74A, rue de Kleinbettingen, L-8436 Steinfort

Braas Alex (L), salarié, 6, op der Barriaer, L-8368 Hagen

Hansen Anni (L), retraitée, 11, Cité Mont Rose, L-8445 Steinfort

Meyers Nelly (L), administrateur de société, 7A, Cité Mont Rose, L-8445 Steinfort

Lemmer Joël dit Joë (L), juriste, 9, Cité Mont Rose, L-8445 Steinfort

Braas Raymond (L), maître menuisier, 62 , rue de Kleinbettingen, L-8436 Steinfort

Meysembourg Edmée (L), salariée, 62 , rue de Kleinbettingen, L-8436 Steinfort

Hilbert Fernand (L), administrateur de société, 7A, Cité Mont Rose, L-8445 Steinfort

Fait à Steinfort, le 17 octobre 2015.

Référence de publication: 2015177330/165.

(150197622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2015.

---

**Villport Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34a, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 87.118.

L'an deux mille quinze, le vingtième jour du mois d'octobre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l' "Assemblée") de la société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "VILLPORT INVESTISSEMENTS S.A.", établie et ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 39, Allée Scheffér, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 87118, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 15 avril 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1063 du 11 juillet 2002,

et dont les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Marc CAFFA, dirigeant de société, demeurant à L-2340 Luxembourg, 34, rue Philippe II.

Le Président désigne Monsieur Mohammed KARA, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Monsieur Fortunato CAUZZO, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

### *Ordre du jour*

1. Transfert du siège social à L-2340 Luxembourg, 34a, rue Philippe II;

2. Modification de l'objet social afin de lui donner la teneur suivante:

“La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

La Société pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

La Société pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.”

3. Modification du régime de signature statutaire des administrateurs;

4. Refonte complète des statuts afin de les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et notamment avec les dispositions de la loi du 25 août 2006, introduisant, entre autres, la société anonyme unipersonnelle avec un administrateur unique, sans en modifier certaines des caractéristiques essentielles, comme l'année sociale et la date d'assemblée générale annuelle;

5. Acceptation de la démission des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes actuels, avec décharge;

6. Nomination d'un administrateur unique et détermination de la durée de son mandat;

7. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes et détermination de la durée de son mandat;

8. Divers.

B) Que l'actionnaire unique (l'“Actionnaire Unique”), dûment représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il possède, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par l'actionnaire unique présent ou le mandataire qui le représente, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que la procuration de l'Actionnaire Unique représenté, signée “ne varietur” par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée et que l'Actionnaire Unique, dûment représenté, déclare avoir été dûment notifié et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide:

- de transférer le transfert siège social à L-2340 Luxembourg, 34a, rue Philippe II;
- de modifier l'objet social et de lui donner la teneur comme ci-avant reproduite sous le point 2 de l'ordre du jour; et
- de modifier le régime de signature statutaire des administrateurs et d'adopter en conséquence pour lui la teneur comme reproduite dans ci-après dans l'article 13 des Statuts refondus.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de refondre complètement les Statuts, sans en modifier certaines des caractéristiques essentielles, comme l'année sociale et la date d'assemblée générale annuelle, afin de les mettre en conformité avec les dispositions

actuelles de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et notamment avec les dispositions de la loi du 25 août 2006, introduisant, entre autres, la société anonyme unipersonnelle avec un administrateur unique.

Lesdits STATUTS auront désormais la teneur suivante:

### **I. Nom - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de “VILLPORT INVESTISSEMENTS S.A.”, (la “Société”), régie par les présents statuts (les “Statuts”) ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la “Loi”).

**Art. 2.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

La Société pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

La Société pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

La Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une simple décision du conseil d'administration de la Société ou, dans le cas d'un administrateur unique, par une décision de l'administrateur unique.

### **II. Capital social - Actions**

**Art. 5.** Le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées, et qui ouvrent les mêmes droits à tout égard.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La Société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Les actions au porteur porteront les indications prévues par l'article 41 de la Loi et seront signées par deux (2) administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite.

Une copie certifiée conforme de l'acte conférant à cet effet délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### **III. Assemblées générales des actionnaires** **Décisions de l'actionnaire unique**

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 2<sup>ème</sup> mardi du mois d'avril de chaque année à 11.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme son mandataire.

L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo, conférences téléphoniques ou tout autre moyen de télécommunication est autorisée et les actionnaires utilisant ces technologies seront présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo, par téléphone ou par tout autre moyen de télécommunication. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit ou par télécopie, télégramme, télex, téléphone ou tout autre moyen de télécommunication, étant entendu que dans ce dernier cas le vote devra être confirmé par écrit. Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance, en retournant un formulaire dûment complété et signé (le "formulaire") envoyé par le conseil d'administration, l'administrateur unique ou deux administrateurs, suivant le cas et contenant les mentions suivantes:

- a) le nom et l'adresse de l'actionnaire;
- b) le nombre d'actions qu'il détient;
- c) chaque résolution sur laquelle un vote est requis;
- d) une déclaration par laquelle l'actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour lesquelles un vote est requis;
- e) une case pour chaque résolution à considérer;
- f) une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'actionnaire veut approuver, rejeter ou s'abstenir de voter;
- g) une mention de l'endroit et de la date de signature du formulaire;
- h) la signature du formulaire et une mention de l'identité du signataire autorisé selon le cas; et
- i) la déclaration suivante: "A défaut d'indication de vote et si aucune case n'est cochée, le formulaire est nul."

L'indication de votes contradictoires au regard d'une résolution sera assimilée à une absence d'indication de vote. Le formulaire peut être utilisé pour des assemblées successives convoquées le même jour. Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à la Société deux jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Un actionnaire ne peut pas adresser à la Société à la fois une procuration et le formulaire. Toutefois, si ces deux documents parvenaient à la Société, le vote exprimé dans le formulaire primera.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.



Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

#### IV. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

#### V. Surveillance de la société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

#### VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la Loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Des dividendes peuvent également être payés sur bénéfices reportés d'exercices antérieurs. Les dividendes seront payés en euros ou par distribution gratuite d'actions de la Société ou autrement en nature selon la libre appréciation des administrateurs, et peuvent être distribués à tout moment à déterminer par le conseil d'administration.

Le paiement de dividendes sera fait aux actionnaires à l'adresse indiquée dans le registre des actions. Aucun intérêt ne sera dû par la Société sur dividendes distribués mais non revendiqués.

#### VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

#### IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide:

- d'accepter la démission des administrateurs Madame Tazia BENAMEUR et des sociétés "FMS SERVICES S.A." et "S.G.A. SERVICES S.A.", de l'administratrice-déléguée la société "BPH FINANCE S.A." et du commissaire aux comptes Monsieur Eric HERREMANS et de leur accorder, par vote spécial, décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat respectif;

- de nommer Monsieur Marc CAFFA, dirigeant de société, né à Beyrouth (Liban), le 31 mai 1954, demeurant à L-2340 Luxembourg, 34, rue Philippe II, comme administrateur unique, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2018;

- de nommer Mohammed KARA, expert-comptable, né à Oum Toub-Denaira (Algérie), le 21 juillet 1954, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, comme nouveau commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2018.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et personne ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille cent vingt euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. CAFFA, M. KARA, F. CAUZZO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 22 octobre 2015. 2LAC/2015/23730. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Référence de publication: 2015176363/315.

(150194883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2015.

**Maps WB Platz West, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 200.878.

*Rectificatif du document annexé au dépôt L 150192148 du 23.10.2015*

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of October.

Before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Maps Cologne One, a public limited company (société anonyme) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Carl de la Chapelle, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal, given on 16 October 2015.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

**A. Name - Purpose - Duration - Registered office**

**Art. 1. Name - Legal Form.** There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Maps WB Platz West (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

**Art. 2. Purpose.**

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

2.5 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

#### **Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

#### **Art. 4. Registered office.**

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

### **B. Share capital - Shares**

#### **Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

#### **Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.**

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

### **C. Decisions of the shareholders**

#### **Art. 8. Collective decisions of the shareholders.**

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each

shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

**Art. 9. General meetings of shareholders.** In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 10. Quorum and vote.**

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company’s shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

**Art. 11. Change of nationality.** The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

**Art. 12. Amendments of the articles of association.** Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

#### **D. Management**

**Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.**

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers, which shall at least include one (1) class A manager and two (2) class B managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

**Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.**

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company’s share capital.

**Art. 15. Vacancy in the office of a manager.**

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company’s sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

**Art. 16. Convening meetings of the board of managers.**

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

**Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.**

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers, with at least one (1) class A manager and one (1) class B manager, are present or represented at a meeting of the board of managers.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers, including at least one (1) class A manager and one (1) class B manager, present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

**Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.**

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by (i) the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or (ii) by one class A manager and one class B manager jointly. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by one class A manager and one class B manager jointly.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

**Art. 19. Dealing with third parties.**

19.1 The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any one class A manager together with any one class B manager or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

**E. Audit and supervision**

**Art. 20. Auditor(s).**

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 A statutory auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The statutory auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of statutory auditor(s) is suppressed.

20.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

**F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends**

**Art. 21. Financial year.** The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.**

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

#### **Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.**

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year of which the annual accounts have been approved, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

### **G. Liquidation**

#### **Art. 24. Liquidation.**

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

### **H. Final clause - Governing law**

**Art. 25. Governing law.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

#### *Transitional provisions*

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2016.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

#### *Subscription and payment*

The twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed by Maps Cologne One, aforementioned, represented as stated above, for the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital of the Company.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The incorporating shareholder, represented as stated above, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:
  - (i) Mr. Chang Hoon CHOI, born in Iksan, Republic of Korea on 21 October 1969, professionally residing at East Tower 26<sup>th</sup> Floor, Mirae Asset Center1 Bldg, 26 EULJIRO-5-GIL, JUNG-GU, Seoul, Korea, as class A manager;

(ii) Mrs. Véronique NAHOË, born in Rocourt, Belgium, on 7 July 1973, professionally residing at 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class B manager; and

(iii) Mrs. Laëtitia ANTOINE, born in Woippy, France, on 30 March 1973, professionally residing at 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class B manager.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a German translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the German texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

### **Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:**

Im Jahr zweitausendfünfzehn, am sechzehnten Oktober.

Vor uns, Maître Marc Loesch, Notar mit Amtssitz in Mondorf-les-Bains, Großherzogtum Luxemburg,

IST ERSCHIENEN:

Maps Cologne One, eine Aktiengesellschaft (société anonyme) bestehend unter luxemburgischem Recht, mit Sitz in 19, rue de Bitbourg, L- 1273 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, noch nicht eingetragen im Register für Handel und Unternehmen (Registre de commerce et des sociétés);

hier vertreten durch Carl de la Chapelle, lawyer, geschäftsansässig in Luxemburg,

gemäß einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt am 16. Oktober 2015.

Besagte Vollmacht, welche von dem Bevollmächtigten der erschienenen Partei und dem unterzeichnenden Notar ne varietur paraphiert wurden, werden der vorliegenden Urkunde beigelegt, um mit ihr zusammen hinterlegt zu werden.

Die erschienene Partei, vertreten wie oben angegeben, hat den amtierenden Notar ersucht, die Gründung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) zu beurkunden, welche sie mit der folgenden Satzung gründen will:

### **A. Name - Zweck - Dauer - Sitz**

**Art. 1. Name - Rechtsform.** Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Namen Maps WB Platz West (die „Gesellschaft“), welche den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner aktuellen Fassung (das „Gesetz von 1915“) und dieser Satzung unterliegt.

#### **Art. 2. Zweck der Gesellschaft.**

2.1 Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen jeglicher Art an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, sowie jede andere Form der Investition, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, sowie deren Übertragung durch Verkauf, Tausch oder in anderer Form und die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen.

2.2 Die Gesellschaft kann des Weiteren für Gesellschaften, in welchen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung oder Rechte jeglicher Art hält oder welche der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Garantien geben, Sicherheiten einräumen, Kredite gewähren oder diese auf jede andere Weise unterstützen.

2.3 Die Gesellschaft kann, außer im Wege eines öffentlichen Angebotes, in jeder Form Gelder aufbringen, insbesondere durch Aufnahme von Darlehen in jeglicher Form oder mittels Ausgabe aller Arten von Anleihen, Wertpapieren oder Schuldtiteln, Schuldverschreibungen und Obligationen und generell jeglicher Form von Schuldscheinen bzw. Wertpapieren.

2.4 Ein weiterer Gesellschaftszweck ist der Erwerb und Verkauf von Immobilien im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland, einschließlich der direkten oder indirekten Beteiligung an luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften, deren Hauptzweck der Erwerb, die Entwicklung, Förderung, Verkauf oder Verwaltung von Immobilien ist.

2.5 Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten kaufmännischer, gewerblicher, industrieller und finanzieller Natur, sowie solche, welche geistiges Eigentum oder Grundeigentum betreffen, vornehmen, die ihr zur Erreichung dieser Zwecke förderlich erscheinen.

#### **Art. 3. Dauer.**

3.1 Die Gesellschaft wird für unbegrenzte Dauer gegründet.

3.2 Sie kann jederzeit und ohne Begründung durch einen Beschluss der Gesellschafterversammlung aufgelöst werden, welcher in der für eine Satzungsänderung erforderlichen Art und Weise gefasst wird.

#### **Art. 4. Sitz.**

4.1 Der Sitz der Gesellschaft ist in der Stadt Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.



4.2 Innerhalb derselben Gemeinde kann der Gesellschaftssitz durch einen Beschluss des Geschäftsführungsrates verlegt werden. Durch Beschluss der Gesellschafterversammlung, welcher in der für eine Satzungsänderung erforderlichen Art und Weise gefasst wird, kann er in jede andere Gemeinde des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

4.3 Zweigniederlassungen oder andere Geschäftsstellen können durch Beschluss des Geschäftsführungsrates im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland errichtet werden.

4.4 Sollte der Geschäftsführungsrat entscheiden, dass außergewöhnliche politische, wirtschaftliche oder soziale Entwicklungen aufgetreten sind oder unmittelbar bevorstehen, welche die gewöhnlichen Aktivitäten der Gesellschaft an ihrem Gesellschaftssitz beeinträchtigen könnten, so kann der Gesellschaftssitz bis zur endgültigen Beendigung dieser außergewöhnlichen Umstände vorübergehend ins Ausland verlegt werden; solche vorübergehenden Maßnahmen haben keine Auswirkungen auf die Nationalität der Gesellschaft, die trotz vorübergehender Verlegung des Gesellschaftssitzes eine luxemburgische Gesellschaft bleibt.

## **B. Gesellschaftskapital - Anteile**

### **Art. 5. Gesellschaftskapital.**

5.1 Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500), bestehend aus zwölftausendfünfhundert (12 500) Anteilen mit einem Nominalwert von einem Euro (EUR 1) pro Anteil.

5.2 Das Gesellschaftskapital kann durch einen Beschluss der Gesellschafterversammlung, welcher in der für eine Satzungsänderung erforderlichen Art und Weise gefasst wird, erhöht oder herabgesetzt werden.

5.3 Die Gesellschaft kann ihre eigenen Anteile zurückkaufen.

### **Art. 6. Anteile.**

6.1 Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft ist in Anteile mit dem gleichen Nominalwert aufgeteilt.

6.2 Die Anteile der Gesellschaft sind Namensanteile.

6.3 Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben, wobei deren Anzahl vierzig (40) nicht überschreiten darf.

6.4 Die Gesellschaft wird weder durch den Tod, die Geschäftsunfähigkeit, die Auflösung, den Konkurs, die Insolvenz oder ein vergleichbares, einen Gesellschafter betreffendes Ereignis, aufgelöst.

### **Art. 7. Anteilsregister und Übertragung von Anteilen.**

7.1 Am Sitz der Gesellschaft wird ein Anteilsregister geführt, welches von jedem Gesellschafter eingesehen werden kann. Dieses Anteilsregister enthält alle vom Gesetz von 1915 vorgeschriebenen Informationen. Auf Ersuchen und auf Kosten des betreffenden Gesellschafters kann die Gesellschaft Zertifikate über die Eintragung ausgeben.

7.2 Die Gesellschaft erkennt lediglich einen Inhaber pro Anteil an. Sofern ein Anteil von mehreren Personen gehalten wird, müssen diese eine einzelne Person benennen, welche sie im Verhältnis zur Gesellschaft vertritt. Die Gesellschaft ist berechtigt, die Ausübung aller Rechte im Zusammenhang mit einem derartigen Anteil auszusetzen, bis eine Person als Vertreter der Inhaber gegenüber der Gesellschaft bezeichnet worden ist.

7.3 Die Anteile sind zwischen den Gesellschaftern frei übertragbar.

7.4 Inter vivos dürfen die Anteile neuen Gesellschaftern nur vorbehaltlich der Zustimmung von Gesellschaftern mit einer Mehrheit von drei Vierteln des Gesellschaftskapitals übertragen werden.

7.5 Jede Übertragung von Anteilen wird gegenüber der Gesellschaft und Dritten gemäß Artikel 1690 des Code Civil wirksam, nachdem die Gesellschaft von der Übertragung in Kenntnis gesetzt wurde oder der Übertragung zugestimmt hat.

7.6 Im Todesfall dürfen die Anteile des verstorbenen Gesellschafters an neue Gesellschafter nur mit Zustimmung der überlebenden Gesellschafter mit einer Mehrheit von drei Vierteln der von ihnen gehaltenen Rechte übertragen werden. Eine derartige Zustimmung ist nicht erforderlich, wenn die Anteile Eltern, Nachkommen oder dem/der überlebenden Ehepartner/in oder jedem anderen gesetzlichen Erben des verstorbenen Gesellschafters übertragen werden.

## **C. Entscheidungen der Gesellschafter**

### **Art. 8. Gemeinsame Entscheidungen der Gesellschafter.**

8.1 Die Gesellschafterversammlung der Gesellschafter ist mit allen Rechten ausgestattet, welche ihr durch Gesetz und diese Satzung übertragen wurden.

8.2 Jeder Gesellschafter darf unabhängig von der Zahl seiner Anteile an gemeinsamen Entscheidungen teilnehmen.

8.3 Falls und solange die Gesellschaft nicht mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschafter hat, dürfen gemeinsame Entscheidungen, welche ansonsten der Gesellschafterversammlung der Gesellschafter vorbehalten wären, schriftlich gefasst werden. In diesem Fall erhält jeder Gesellschafter den Text der ausformulierten vorgeschlagenen Beschlüsse und übt sein Stimmrecht schriftlich aus.

8.4 Im Falle eines Alleingesellschafters übt dieser die Befugnisse der Gesellschafterversammlung nach den Vorschriften von Abschnitt XII des Gesetzes von 1915 und dieser Satzung aus. In diesem Fall ist jeder Bezug auf die „Gesellschafterversammlung“ in der vorliegenden Satzung als Bezug auf den Alleingesellschafter, je nach Zusammenhang und soweit anwendbar, zu verstehen und die Befugnisse der Gesellschafterversammlung werden vom Alleingesellschafter ausgeübt.

**Art. 9. Gesellschafterversammlung der Gesellschafter.** Falls die Gesellschaft mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschafter hat, muss jährlich innerhalb von sechs (6) Monaten vor dem Ende des Geschäftsjahres mindestens eine Gesellschafterversammlung der Gesellschafter in Luxemburg am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen Ort abgehalten werden, wie in der Einberufung zu dieser Versammlung genauer bestimmt. Andere Gesellschafterversammlungen finden an dem Ort und zu der Zeit statt, welcher in der entsprechenden Einberufung genauer bestimmt werden. Falls alle Gesellschafter in einer Versammlung anwesend oder vertreten sind und auf sämtliche Einberufungsformalitäten verzichtet haben, kann die Gesellschafterversammlung auch ohne vorherige Ankündigung oder Veröffentlichung abgehalten werden.

**Art. 10. Quorum und Abstimmung.**

10.1 Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Anteile hält.

10.2 Vorbehaltlich anderer gesetzlicher Regelungen oder dieser Satzung, die ein höheres Mehrheitsverhältnis vorsehen, bedürfen gemeinsame Entscheidungen der Gesellschafter der Zustimmung von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals innehaben. Falls diese Mehrheit in einer ersten Gesellschafterversammlung oder einer ersten schriftlichen Konsultation der Gesellschafter nicht erreicht wird, können die Anteilseigner ein weiteres Mal mit derselben Tagesordnung einberufen werden oder per Einschreiben dieselben schriftlichen Beschlussvorschläge erhalten und Entscheidungen werden wirksam mit der Mehrheit der wirksam abgegebenen Stimmen gefasst, unabhängig vom Anteil des durch sie vertretenen Gesellschaftskapitals.

**Art. 11. Änderung der Nationalität.** Die Gesellschafter können die Nationalität der Gesellschaft nur einstimmig ändern.

**Art. 12. Änderung der Satzung.** Eine Änderung der Satzung erfordert die Zustimmung (i) einer Mehrheit der Gesellschafter, die mindestens (ii) eine Mehrheit von drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertritt.

#### D. Geschäftsführung

**Art. 13. Befugnisse des Einzelgeschäftsführers - Zusammensetzung und Befugnisse des Geschäftsführungsrates.**

13.1 Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet. Falls die Gesellschaft mehrere Geschäftsführer hat, bilden diese einen Geschäftsführungsrat, welcher zumindest einen (1) Geschäftsführer der Kategorie A und zwei (2) Geschäftsführer der Kategorie B beinhalten soll.

13.2 Falls die Gesellschaft von einem einzelnen Geschäftsführer geleitet wird und soweit der Begriff „Einzelgeschäftsführer“ nicht ausdrücklich verwendet wird ist jeder Verweis in dieser Satzung auf den „Geschäftsführungsrat“ als Verweis auf den Einzelgeschäftsführer auszulegen.

13.3 Der Geschäftsführungsrat verfügt über die weitestgehenden Befugnisse, im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle Handlungen vorzunehmen, die zur Erfüllung des Gesellschaftszwecks notwendig oder nützlich sind, mit Ausnahme der durch das Gesetz von 1915 oder durch diese Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehaltenen Befugnisse.

**Art. 14. Wahl, Abberufung und Amtszeit von Geschäftsführern.**

14.1 Der bzw. die Geschäftsführer werden durch die Gesellschafterversammlung gewählt, welche ihre Bezüge und Amtszeit festlegt.

14.2 Geschäftsführer können jederzeit und ohne Grund durch einen Beschluss von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten, gewählt oder abberufen werden.

**Art. 15. Vakanz einer Geschäftsführerstelle.**

15.1 Scheidet ein Geschäftsführer durch Tod, Geschäftsunfähigkeit, Konkurs, Rücktritt oder aus einem anderen Grund aus seinem Amt, so kann die unbesetzte Stelle durch die übrigen Geschäftsführer vorübergehend für einen die ursprüngliche Amtszeit nicht überschreitenden Zeitraum bis zur nächsten Gesellschafterversammlung ausgefüllt werden, welche im Einklang mit den anwendbaren gesetzlichen Vorschriften über die endgültige Neubesetzung entscheidet.

15.2 Für den Fall, dass der Einzelgeschäftsführer aus seinem Amt ausscheidet, muss die frei gewordene Stelle unverzüglich durch die Gesellschafterversammlung neu besetzt werden.

**Art. 16. Einladung zu Sitzungen des Geschäftsführungsrats.**

16.1 Der Geschäftsführungsrat versammelt sich auf Einberufung eines beliebigen Geschäftsführers. Die Geschäftsführungsratssitzungen finden, soweit in der Einladung nichts anderes bestimmt ist, am Sitz der Gesellschaft statt.

16.2 Die Geschäftsführer werden mindestens vierundzwanzig (24) Stunden vor dem für die Sitzung anberaumten Datum zu jeder Sitzung des Geschäftsführungsrats schriftlich geladen, außer in dringenden Fällen, wobei die Gründe der Dringlichkeit in der Einladung zu bezeichnen sind. Eine solche Einladung kann unterbleiben, wenn alle Geschäftsführer schriftlich, per Fax, EMail oder mittels eines vergleichbaren Kommunikationsmittels ihre Zustimmung abgegeben haben, wobei eine Kopie einer solchen unterzeichneten Zustimmung ein hinreichender Nachweis ist. Eine Einladung zu Sitzungen des Geschäftsführungsrats ist nicht erforderlich, wenn Zeit und Ort in einem vorausgehenden Beschluss des Geschäftsführungsrats bestimmt worden sind, welcher allen Geschäftsführern übermittelt wurde.

16.3 Eine Einladung ist nicht erforderlich, wenn alle Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind und diese alle Einladungsvoraussetzungen abbedingen oder im Fall von schriftlichen Umlaufbeschlüssen, wenn alle Mitglieder des Geschäftsführungsrats diesen zugestimmt und diese unterzeichnet haben.

#### **Art. 17. Durchführung von Geschäftsführungsratsitzungen.**

17.1 Der Geschäftsführungsrat kann unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden auswählen. Der Geschäftsführungsrat kann auch einen Schriftführer ernennen, der nicht notwendigerweise Mitglied des Geschäftsführungsrats sein muss und der für die Protokollführung der Sitzungen des Geschäftsführungsrats verantwortlich ist.

17.2 Sitzungen des Geschäftsführungsrats werden, falls vorhanden, durch den Vorsitzenden des Geschäftsführungsrats geleitet. In dessen Abwesenheit kann der Geschäftsführungsrat ein anderes Mitglied des Geschäftsführungsrats durch einen Mehrheitsbeschluss der anwesenden oder vertretenen Mitglieder als Vorsitzenden pro tempore ernennen.

17.3 Jedes Mitglied des Geschäftsführungsrats kann an einer Sitzung des Geschäftsführungsrats teilnehmen, indem es ein anderes Mitglied des Geschäftsführungsrats schriftlich, oder durch Fax, per E-Mail oder ein anderes vergleichbares Kommunikationsmittel bevollmächtigt, wobei eine Kopie der Bevollmächtigung als hinreichender Nachweis dient. Ein Mitglied des Geschäftsführungsrats kann einen oder mehrere, aber nicht alle anderen Geschäftsführer vertreten.

17.4 Eine Sitzung des Geschäftsführungsrats kann auch mittels Telefonkonferenz, Videokonferenz oder durch ein anderes Kommunikationsmittel abgehalten werden, welches es allen Teilnehmern ermöglicht, einander durchgängig zu hören und tatsächlich an der Sitzung teilzunehmen. Eine Teilnahme an einer Sitzung durch solche Kommunikationsmittel ist gleichbedeutend mit einer persönlichen Teilnahme an einer solchen Sitzung und die Sitzung wird als am Sitz der Gesellschaft abgehalten erachtet.

17.5 Der Geschäftsführungsrat kann nur dann wirksam handeln und abstimmen, wenn zumindest die Mehrheit seiner Mitglieder in der Sitzung anwesend oder vertreten ist und zumindest ein (1) Geschäftsführer der Kategorie A und ein (1) Geschäftsführer der Kategorie B anwesend oder vertreten sind.

17.6 Beschlüsse werden mit der Mehrheit der abgegebenen Stimmen der an der Sitzung des Geschäftsführungsrats teilnehmenden oder vertretenen Geschäftsführer, mit zumindest einem (1) Geschäftsführer der Kategorie A und einem (1) Geschäftsführer der Kategorie B, gefasst. Der Vorsitzende des Geschäftsführungsrats, falls vorhanden, hat im Falle von Stimmgleichheit nicht die entscheidende Stimme.

17.7 Der Geschäftsführungsrat kann einstimmig Beschlüsse im Umlaufverfahren mittels schriftlicher Zustimmung, per Fax, E-Mail oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel fassen. Die Geschäftsführer können ihre Zustimmung getrennt erteilen, wobei die Gesamtheit aller schriftlichen Zustimmungen die Annahme des betreffenden Beschlusses nachweist. Das Datum der letzten Unterschrift gilt als das Datum eines derart gefassten Beschlusses.

#### **Art. 18. Protokoll von Sitzungen des Geschäftsführungsrats - Protokoll der Entscheidungen des Einzelgeschäftsführers.**

18.1 Das Protokoll einer Sitzung des Geschäftsführungsrats wird (i) vom Vorsitzenden des Geschäftsführungsrates, falls vorhanden, oder, im Falle seiner Abwesenheit (falls vorhanden) von dem Vorsitzenden pro tempore und dem Protokollführer, oder (ii) von einem (1) Geschäftsführer der Kategorie A und einem (1) Geschäftsführer der Kategorie B gemeinsam unterzeichnet. Kopien oder Auszüge solcher Protokolle, die in einem Gerichtsverfahren oder auf sonstige Weise vorgelegt werden können, werden vom Vorsitzenden des Geschäftsführungsrates, falls vorhanden, oder von einem (1) Geschäftsführer der Kategorie A und einem (1) Geschäftsführer der Kategorie B gemeinsam unterzeichnet.

18.2 Die Entscheidungen des Einzelgeschäftsführers werden in ein Protokoll aufgenommen, welches vom Einzelgeschäftsführer unterzeichnet wird. Kopien oder Auszüge solcher Protokolle, die in einem Gerichtsverfahren oder auf sonstige Weise vorgelegt werden können, werden vom Einzelgeschäftsführer unterzeichnet.

#### **Art. 19. Geschäfte mit Dritten.**

19.1 Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten unter allen Umständen (i) durch die Unterschrift des Einzelgeschäftsführers oder, für den Fall, dass die Gesellschaft mehrere Geschäftsführer hat, durch die gemeinsame Unterschrift eines (1) Geschäftsführers der Kategorie A und eines (1) beliebigen Geschäftsführers der Kategorie B oder (ii) durch die gemeinsame Unterschrift oder die alleinige Unterschrift jedweder Person(en), der/denen eine Unterschriftsbefugnis durch den Geschäftsführungsrat übertragen worden ist, im Rahmen dieser Befugnis wirksam verpflichtet.

### **E. Aufsicht und Prüfung der Gesellschaft**

#### **Art. 20. Rechnungsprüfer/Wirtschaftsprüfer.**

20.1 Falls und solange die Gesellschaft mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschafter hat, werden die Geschäfte der Gesellschaft durch einen oder mehrere Rechnungsprüfer beaufsichtigt (commissaire(s)). Die Gesellschafterversammlung ernennt die Rechnungsprüfer und legt ihre Amtszeit fest.

20.2 Ein Rechnungsprüfer kann jederzeit und ohne Grund von der Gesellschafterversammlung abberufen werden.

20.3 Der Rechnungsprüfer hat ein unbeschränktes Recht der permanenten Überprüfung und Kontrolle aller Geschäfte der Gesellschaft.

20.4 Wenn die Gesellschafter im Einklang mit den Bestimmungen des Gesetzes vom 19. Dezember 2002 betreffend das Handels- und Gesellschaftsregister sowie zur Buchhaltung und zum Jahresabschluss von Unternehmen in seiner geänderten Fassung, einen oder mehrere unabhängige Wirtschaftsprüfer (réviseurs d'entreprises agréés) ernennen, entfällt die Funktion des Rechnungsprüfers.

20.5 Ein unabhängiger Wirtschaftsprüfer darf nur aus berechtigtem Grund oder mit seiner Zustimmung durch die Gesellschafterversammlung abberufen werden.

## F. Geschäftsjahr - Jahresabschlussgewinne - Abschlagsdividenden

**Art. 21. Geschäftsjahr.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

### Art. 22. Jahresabschluss und Gewinne.

22.1 Am Ende jeden Geschäftsjahres werden die Bücher geschlossen und der Geschäftsführungsrat erstellt im Einklang mit den gesetzlichen Anforderungen ein Inventar der Aktiva und Passiva, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung.

22.2 Vom jährlichen Nettogewinn der Gesellschaft werden mindestens fünf Prozent (5%) der gesetzlichen Rücklage der Gesellschaft zugeführt. Diese Zuführung ist nicht mehr verpflichtend, sobald und solange die Gesamtsumme dieser Rücklage der Gesellschaft zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals beträgt.

22.3 Durch einen Gesellschafter erbrachte Einlagen in Rücklagen können mit Zustimmung dieses Gesellschafters ebenfalls der gesetzlichen Rücklage zugeführt werden.

22.4 Im Falle einer Herabsetzung des Gesellschaftskapitals kann die gesetzliche Rücklage entsprechend herabgesetzt werden, so dass diese zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals nicht übersteigt.

22.5 Auf Vorschlag des Geschäftsführungsrates bestimmt die Gesellschafterversammlung im Einklang mit dem Gesetz von 1915 und den Bestimmungen dieser Satzung, wie der verbleibende Bilanzgewinn der Gesellschaft verwendet werden soll.

22.6 Ausschüttungen an die Gesellschafter erfolgen proportional zur Anzahl der von ihnen an der Gesellschaft gehaltenen Anteile.

### Art. 23. Abschlagsdividenden - Agio und andere Kapitalreserven.

23.1 Der Geschäftsführungsrat kann Abschlagsdividenden auf Grundlage von Zwischenabschlüssen zahlen, welche vom Geschäftsführungsrat vorbereitet wurden und belegen, dass ausreichende Mittel für eine Abschlagsdividende zur Verfügung stehen. Der ausschüttbare Betrag darf nicht die Summe der seit dem Ende des letzten Geschäftsjahres, für welches der Jahresabschluss genehmigt wurde, angefallenen Gewinne, gegebenenfalls erhöht durch vorgetragene Gewinne und ausschüttbare Rücklagen, beziehungsweise vermindert durch vorgetragene Verluste oder Summen, die nach dieser Satzung oder dem Gesetz von 1915 einer Rücklage zugeführt werden müssen, übersteigen.

23.2 Das Agio, andere Kapitalreserven und andere ausschüttbare Rücklagen können, im Einklang mit den Bestimmungen des Gesetzes von 1915 und den Regelungen dieser Satzung, frei an die Gesellschafter ausgeschüttet werden.

## G. Liquidation

### Art. 24. Liquidation.

24.1 Im Falle der Auflösung der Gesellschaft im Einklang mit Artikel 3.2 dieser Satzung wird die Abwicklung durch einen oder mehrere Liquidatoren ausgeführt, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, die über die Auflösung der Gesellschaft beschließt und die Befugnisse und Vergütung der Liquidatoren bestimmt. Soweit nichts anderes bestimmt wird haben die Liquidatoren die weitestgehenden Rechte für die Verwertung der Vermögenswerte und die Tilgung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

24.2 Der sich nach Verwertung der Vermögenswerte und Tilgung der Verbindlichkeiten ergebende Überschuss wird an die Gesellschafter proportional zur Anzahl der von ihnen an der Gesellschaft gehaltenen Anteile verteilt.

## H. Schlussbestimmungen - Anwendbares recht

**Art. 25. Anwendbares Recht.** Für alle in dieser Satzung nicht geregelten Angelegenheiten gelten die Regelungen des Gesetzes von 1915.

### *Übergangsbestimmungen*

1. Das erste Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am Tag der Gründung der Gesellschaft und endet am 31 Dezember 2016.

2. Abschlagsdividenden können auch während des ersten Geschäftsjahres der Gesellschaft ausgeschüttet werden.

### *Zeichnung und Zahlung*

Die zwölftausendfünfhundert (12.500) ausgegebene Anteile wurden von Maps Cologne One, vorgenannt, vertreten wie oben angegeben, für den Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) gezeichnet.

Die Einlage für so gezeichnete Anteile wurde vollständig in bar erbracht, so dass der Gesellschaft ein Betrag in Höhe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) zur Verfügung steht, was dem unterzeichnenden Notar nachgewiesen wurde.

Die gesamte Einlage in Höhe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) wird vollständig dem Gesellschaftskapital zugeführt.

*Auslagen*

Die der Gesellschaft aufgrund oder im Zusammenhang mit der Gründung entstandenen Kosten, Gebühren, Honorare und Auslagen werden auf eintausendzweihundert Euro (EUR 1.200,-) geschätzt.

*Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters*

Der Gründer, vertreten wie oben angegeben, welcher das gesamte Gesellschaftskapital repräsentiert und welcher auf eine formelle Einberufungsbekanntmachung verzichtet, hat folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Sitz der Gesellschaft ist in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

2. Die folgenden Personen werden für unbegrenzte Zeit als Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt:

(i) Mr. Chang Hoon CHOI, geboren in Iksan, Republik Korea am 21. Oktober 1969, geschäftsansässig in East Tower 26ten Stock, Mirae Asset Center1 Bldg, 26 EULJIRO-5-GIL, JUNG-GU, Seoul, Korea, als Geschäftsführer der Kategorie A;

(ii) Mrs. Véronique NAHOË, geboren in Rocourt, Belgien am 7. Juli 1973, geschäftsansässig in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, als Geschäftsführerin der Kategorie B; und

(iii) Mrs. Laëtitia ANTOINE, geboren in Woippy, Frankreich am 30. März 1973, geschäftsansässig in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, als Geschäftsführerin der Kategorie B.

Worüber diese notarielle Urkunde in Luxemburg zum eingangs erwähnten Datum aufgenommen wurde.

Der beurkundende Notar, welcher die englische Sprache beherrscht, erklärt hiermit auf Ersuchen der erschienenen Partei, dass die Urkunde auf Anfrage der erschienenen Partei auf Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Auf Ersuchen derselben erschienenen Partei und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, soll die englische Fassung vorrangig sein.

Nachdem das Dokument dem Bevollmächtigten der erschienenen Partei vorgelesen wurde, welche dem Notar mit Namen, Vornamen und Wohnsitz bekannt ist, hat der Bevollmächtigte die Urkunde zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Signé: C. de la Chapelle, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 19 octobre 2015. GAC/2015/8841. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.*

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 26 octobre 2015.

Référence de publication: 2015176059/550.

(150194943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2015.

---

**Tool Service S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 24, Op der Ahlkërrech.

R.C.S. Luxembourg B 63.957.

Im Jahre zweitausend und fünfzehn, den dreizehnten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtswohnsitz zu Junglinster.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft „TOOL SERVICE S.A., mit Sitz in L-6776 Grevenmacher, 24, op der Ahlkërrech, H.G.R. Luxemburg Nummer B 63957,

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den damals in Luxemburg residierenden Notar Paul FRIEDERS am 3. April 1998, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 478 vom 30. Juni 1998, und deren Satzung wurde abgeändert:

- gemäss Urkunde aufgenommen durch den vorgenannten Notar Paul FRIEDERS am 28. Juli 1999, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 826 vom 6. November 1999;

- gemäss privatschriftlicher Urkunde vom 27. Dezember 2001, durch Auszug veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1292 vom 6. Juni 2002.

Die Satzungen wurden abgeändert gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz zu Junglinster, am 5. Juni 2012, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2033 vom 16. August 2012.

Die Satzungen wurden abgeändert gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Carlo GOEDERT, mit dem Amtssitz zu Düdelingen, am 11. September 2013, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2763 vom 5. November 2013.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Bob PLEIN, Angestellter, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg

Die Vorsitzende bestellt zum Sekretär und die Versammlung wählt Herrn Max MAYER, Angestellter, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg

Die Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

#### *I.- Vorbemerkungen*

(i) Gemäss Urkunde, Nr. 84911 vom 5. Juni 2012, aufgenommen durch den amtierenden Notar Jean SECKLER, hat die Gesellschaft ihre Gesellschaftskapital aufgestockt.

(ii) Besagte Urkunde wurde am 16. August 2012 unter der Nummer 2033 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht und beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg („Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg“) am 18/07/2012 hinterlegt, Referenz Nummer L120123478.

II.- Der Urkunde vom 5. Juni 2012 liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschaft bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet wurde.

III.- Auf Grund dieser Vollmächter, erklären die Erschienenen folgende Punkte der Generalversammlung vom 5. Juni 2012 zu berichtigen:

#### *Berichtigung*

In besagter Urkunde vom 5. Juni 2012, sollen folgende Punkte berichtigt werden:

a.- im ersten Beschluss müssen die Wörter „übertragenen und nicht ausgeschütteten Gewinnen“ durch „aus gebildeten Rücklagen („Resultats reportés““ ersetzt werden, und

b.- im zweiten Beschluss müssen die Wörter und Ziffern „achthunderttausend Euro (800.000,- EUR)“ durch „achthundertzweiunddreissigtausend Euro (832.000,- EUR)“ ersetzt werden.

WORÜBER, die vorliegende Urkunde in Junglinster, an dem oben angegebenen Tag erstellt worden ist.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Vollmachtnehmerinnen, welche dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Bob PLEIN, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 21 octobre 2015. Relation GAC/2015/8904. Reçu douze euros 12,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015176337/54.

(150195418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2015.

#### **Immobilière Raschella S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4991 Sanem, 147, rue de Niederkorn.

R.C.S. Luxembourg B 160.901.

L'an deux mille quinze, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **ONT COMPARU:**

1. Monsieur Massimo RASCHELLA, salarié, né le 16 avril 1978 à Differdange, demeurant à L-4991 Sanem, 147, rue de Niederkorn;

2. Monsieur Marco RASCHELLA, salarié, né le 16 janvier 1978 à Differdange), demeurant à L-4645 Niederkorn, 164, route de Pétange.

Lesdits comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée (les «Associés») de la Société IMMOBILIERE RASCHELLA S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-4645 Niederkorn, 164, route de Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 160.901 (la Société), constituée en date du 11 mai 2011, suivant acte de Maître Francis KESSELER, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1635 du 21 juillet 2011. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'intégralité du capital souscrit de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent (100) parts d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune de la Société est dûment représentée à l'Assemblée.

II. Que les Associés sont parfaitement informés des résolutions qui doivent être prises sur la base de l'ordre du jour de l'Assemblée, lequel est connu par eux et rédigé comme suit:

#### *Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de la société et modification subséquente de l'article correspondant des statuts;

## 2. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les Associés décident ce qui suit:

### *Première résolution:*

Les Associés décident de transférer le siège social de la société à L-4991 Sanem, 147, rue de Niederkorn et de modifier en conséquence la première phrase du premier alinéa de l'article 4 des statuts comme suit:

**Art. 4. Siège social (premier alinéa - première phrase).** «Le siège social de la Société est établi dans la commune de Sanem.».

### *Pouvoirs*

Les comparants donnent par la présente pouvoir à tout cleric et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder suivant besoin à l'enregistrement, l'immatriculation, la modification, la radiation auprès du Registre des Sociétés ou la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte et, le cas échéant pour corriger, rectifier, rédiger, ratifier et signer toute erreur, omission ou faute(s) de frappe(s) au présent acte.

DONT ACTE, passé à Esch-sur-Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. RASCHELLA, M. RASCHELLA, J-P. MEYERS.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 octobre 2015. Relation: EAC/2015/24251. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): Amédé SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, 28 octobre 2015.

Référence de publication: 2015175938/50.

(150195470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2015.

### **Immo-Sûre Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6453 Echternach, 99, rue Krunn.

R.C.S. Luxembourg B 91.849.

### — DISSOLUTION

L'an deux mille quinze,

le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Silvia KRIER, employée privée, demeurant à L-6453 Echternach, 99, rue Krunn.

Laquelle comparante, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Qu'elle est l'associée unique de la société à responsabilité limitée IMMO-SÛRE S.à r.l., avec siège social à L-6453 Echternach, 99, rue Krunn, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.849 (NIN 1992 24 05 622).

II.- Que la société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Paul DECKER, alors de résidence à Echternach, en date du 30 juillet 1992, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 549 du 26 novembre 1992.

Le capital social a été converti en Euros en vertu d'une décision prise par les associés en date du 5 mars 2001, publiée par extrait au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 278 du 19 février 2002.

Les statuts ont par la suite été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 février 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 301 du 20 mars 2003.

III.- Que le capital social de la société s'élève à cent mille Euros (€ 100.000.-), divisé en quatre cents (400) parts sociales de deux cent cinquante Euros (€ 250.-) chacune, toutes attribuées à Madame Silvia KRIER, prénommée.

IV.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

V.- Que la société IMMO-SÛRE S.à r.l. n'est impliquée dans aucun litige ou procès de quelque nature qu'il soit et que les parts sociales ne sont pas mises en gage ou en nantissement.

Après avoir énoncé ce qui précède, la comparante déclare et pour autant que nécessaire décide de dissoudre la société IMMO-SÛRE S.à r.l.

En conséquence de cette dissolution, l'associée unique, Madame Silvia KRIER, agissant pour autant que de besoin en tant que liquidateur de la société, déclare que:

- tous les éléments d'actifs ont été réalisés et que tout le passif de la société IMMO-SÛRE S.à r.l. a été réglé et qu'elle demeurera responsable, de toutes dettes et de tous engagements financiers éventuels, présentement inconnus, de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;

- la liquidation de la prédite société est ainsi achevée, et que partant elle est à considérer comme faite et clôturée;
- décharge pleine et entière est donnée à la gérante de la société pour l'exercice de sa fonction;
- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans au siège social de la société dissoute à L-6453 Echternach, 99, rue Krunn;
- pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;

Dont acte, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. KRIER, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 23 octobre 2015. Relation: GAC/2015/9031. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): C. PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 28 octobre 2015.

Référence de publication: 2015175937/49.

(150195405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2015.

---

**CS Lux Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5446 Schengen, 4, Hanner der Schoul.

R.C.S. Luxembourg B 155.489.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PINHEIRO Samantha.

Référence de publication: 2015178212/10.

(150197901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

---

**WTC Multi Trust S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 169.565.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2015.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015180228/11.

(150200017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2015.

---

**Femex Trading S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 113.875.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 15 octobre 2015 au siège social de la société, il a été décidé:

- de transférer le siège social de la Société du 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet immédiat.

FEMEX TRADING S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2015177496/13.

(150197583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2015.

---